

3CDJ

**Société à responsabilité limitée au capital de 10 000 euros
Siège social : 20 allée des Alpes - 69450 ST CYR AU MONT D'OR
897 891 768 RCS LYON**

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 9 JUIN 2026**

(...)

Assemblée Générale Extraordinaire

CINQUIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir examiné les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 approuvés ci-dessus et faisant apparaître des capitaux propres inférieurs à la moitié du capital social, décide, conformément aux dispositions de l'article L. 223-42 du Code de commerce, qu'il n'y a pas lieu à dissolution anticipée de la Société et se prononce, par conséquent, pour la poursuite de l'activité.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Compte tenu de la décision de ne pas dissoudre la Société bien que les capitaux propres soient devenus inférieurs à la moitié du capital, les associés constatent qu'il n'y a pas lieu de nommer un ou plusieurs liquidateurs. Les associés prennent acte que la Société disposera d'un délai de deux exercices, outre l'exercice en cours, pour porter le montant des capitaux propres au minimum de la moitié du capital social. A défaut, si le capital social est supérieur au seuil fixé par la réglementation, la Société devra réduire son capital pour le ramener à une valeur inférieure ou égale à ce seuil en disposant d'un nouveau délai expirant à la clôture du deuxième exercice suivant celui fixé pour le terme du premier délai de régularisation.

SIXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social du 20 allée des Alpes, 69450 - ST CYR AU MONT D'OR au 44 Sentier du Bois des Côtes – 69760 LIMONEST, et ce à compter de ce jour.

En conséquence, l'Assemblée modifie 4 des statuts de la manière suivante :

ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL

"Le siège social est fixé : 44 Sentier du Bois des Côtes – 69760 LIMONEST."

Le reste de l'article demeure inchangé.

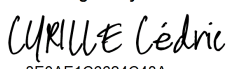
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SEPTIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Fin de l'extrait.
Certifié conforme
Le Gérant

DocuSigned by:

3E0AE1C6624C48A...